Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20260605-2026_022-DE

Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST JEAN TROLIMON

Séance du 5 juin 2026

Le vendredi cinq juin de l'an deux mille vingt-six, à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Saint Jean Trolimon, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M.LE BLEIS Didier.

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Présents : Didier LE BLEIS – Karine COIC – VINOLO Jean-Jacques – Gwénaëlle GOASCOZ - Caroline CONSTANT – Riwal LE PAPE– Baptiste TANGUY - Karen TREBERN – Delphine LE BERRE - Cédric LE BLEIS – Jean-Edern AUBREE – Florence GUIZIOU – Joël COTTINIER

Absents avec procuration :
Véronique GARREC – procuration donnée à Gwénaëlle GOASCOZ
Amaury DE SURVILLE PAPE – procuration donnée à Riwal LE PAPE

Karine COÏC a été nommée secrétaire de séance.

2026-022 : SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON-COMPLET

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Considérant le tableau des effectifs adopté par l'organe délibérant le 23/09/2022,
Considérant la nécessité de supprimer un emploi de chargé de communication et animations culturelles, en raison de la saisonnalité du besoin, incompatible avec un emploi permanent,
M. le Maire expose au Conseil Municipal que cet emploi était pourvu par un agent contractuel dont le CDD est arrivé à son terme. Le besoin étant saisonnier, le contrat n'a pas été renouvelé.
Ainsi, il propose la suppression d'un emploi chargé de communication et animations culturelles (Adjoint d'animation territorial), à temps non-complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 15/06/2026,

Filière : Animation
Cadre d'emploi : animateurs territoriaux

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20260605-2026_022-DE

Grade : Adjoint d'animation territorial :
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de supprimer l'emploi permanent à temps non-complet de chargé de communication et animations (adjoint d'animation territorial),
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Pour extrait conforme au registre,
Le maire, Didier LE BLEIS.

